



RACUMIN FOAM AE0,4 6X500ML CAN BE

Version 1 / B
102000025363

1/10
Date de révision: 16.07.2014
Date d'impression: 16.07.2014

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial RACUMIN FOAM AE0,4 6X500ML CAN BE
Code du produit (UVP) 80260997

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Rodenticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer CropScience SA-NV
BG Bayer Environmental Science
J.E. Mommaertslaan 14
1831 Diegem (Machelen)
Belgique

Téléphone +32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)
Téléfax +32(0)2/534 35 76
Service responsable E-mail : marina.meysmans@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h)
Bayer Antwerpen NV
Centre Anti-Poison +32(0)70/245 245

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R12
Xn Nocif, R21/22

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Coumatetralyl
- Butane
- Propane

Symbole(s)



F+ Extrêmement inflammable



Xn Nocif

**RACUMIN FOAM AE0,4 6X500ML CAN BE**Version 1 / B
1020000253632/10
Date de révision: 16.07.2014
Date d'impression: 16.07.2014**Phrase(s) R**R12 Extrêmement inflammable.
R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.**Phrase(s) S**S 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.**2.3 Autres dangers**

Récipient sous pression, sous l'action de la chaleur augmentation de la pression interne avec danger d'éclatement.

En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Nature chimique**Générateur aérosol (AE)
Coumatetralyl 0,4 %**Composants dangereux**Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE
Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom | No.-CAS / No.-CE | Classification | | Conc. [%] |
|---|------------------------|--------------------------------------|--|--------------------|
| | | Directive 67/548/CEE | Règlement (CE) No 1272/2008 | |
| Coumatetralyl | 5836-29-3 227-424-0 | T+; R27/28 T; R48/24/25 R52/53 | Acute Tox. 1, H330 Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 2, H310 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 3, H412 | 0,40 |
| Alcool isotridécyclique-6- éthoxylé | 69011-36-5 | Xn; R22 Xi; R41 | Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 | > 1,00 – < 3,00 |
| Glycérine | 56-81-5 200-289-5 | Non classé | Non classé | > 1,00 |
| Propane | 74-98-6 200-827-9 | F+; R12 | Press. Gas Flam. Gas 1, H220 | > 1,00 |
| Butane | 106-97-8 203-448-7 | F+; R12 | Press. Gas Flam. Gas 1, H220 | > 1,00 |

Autres informations

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir section 16.



RACUMIN FOAM AE0,4 6X500ML CAN BE

Version 1 / B
102000025363

3/10
Date de révision: 16.07.2014
Date d'impression: 16.07.2014

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Conseils généraux | S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Contact avec la peau | Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes : État de choc, Saignement de nez, Vomissements avec du sang, Douleur abdominale, Dos douloureux Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s). |
|------------------|--|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|-------------------|--|
| Traitement | Traiter de façon symptomatique. Antidote : Vitamine K1. Les cas d'empoisonnements sévères peuvent exiger de recourir aux mesures classiques telles l'administration de produits sanguins ou les transfusions sanguines. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. |
|-------------------|--|

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|-------------------|--|
| Appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. |
|-------------------|--|



RACUMIN FOAM AE0,4 6X500ML CAN BE

Version 1 / B
102000025363

4/10
Date de révision: 16.07.2014
Date d'impression: 16.07.2014

| | |
|--|---|
| Inappropriés | Jet d'eau à grand débit |
| 5.3 Conseils aux pompiers | |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Information supplémentaire | Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|--------------------|---|
| Précautions | Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Eloigner toute source d'ignition. |
|--------------------|---|

| | |
|--|--|
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. |
|--|--|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|------------------------------|--|
| Méthodes de nettoyage | Utiliser un équipement de manutention mécanique. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Tenir à l'écart les personnes non autorisés. |
|------------------------------|--|

| | |
|---------------------------------|--|
| Conseils supplémentaires | Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|---------------------------------|--|

| | |
|--|--|
| 6.4 Référence à d'autres sections | Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13. |
|--|--|

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|---|
| Conseils pour une manipulation sans danger | Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Equipement de protection individuelle, voir section 8. |
|---|---|

| | |
|--|---|
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | Le produit est extrêmement inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage. |
|--|---|

| | |
|--------------------------|---|
| Mesures d'hygiène | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables. |
|--------------------------|---|

**RACUMIN FOAM AE0,4 6X500ML CAN BE**Version 1 / B
102000025363

5/10

Date de révision: 16.07.2014
Date d'impression: 16.07.2014**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

Aluminium avec vernis à l'intérieur

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Valeur limite d'exposition**

| Composants | No.-CAS | Valeur limite d'exposition | m.à.j. | Base |
|----------------------------|-----------|---------------------------------|---------|----------|
| Coumatetralyl | 5836-29-3 | 0,01 mg/m ³ (TWA) | | OES BCS* |
| Glycérine (Brouillard.) | 56-81-5 | 10 mg/m ³ (TWA) | 06 2011 | OEL (BE) |
| Propane | 74-98-6 | 1.000 ppm (TWA) | 06 2011 | OEL (BE) |
| Butane | 106-97-8 | 1.000 ppm (TWA) | 06 2011 | OEL (BE) |

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.



RACUMIN FOAM AE0,4 6X500ML CAN BE

Version 1 / B
102000025363

6/10
Date de révision: 16.07.2014
Date d'impression: 16.07.2014

| | |
|--|--|
| Protection des yeux | Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent). |
| Protection de la peau et du corps | Le contact avec la peau doit être évité. Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant. |
| Mesures générales de protection | Eviter le contact avec la peau et les yeux. Former des employés sur l'usage sûr avec le produit. Suivre toutes les instructions sur l'étiquette. |

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------------------|
| Forme | aérosol |
| Couleur | bleu foncé |
| Odeur | faible, caractéristique |
| Densité | env. 0,95 g/cm ³ à 20 °C |
| Hydrosolubilité | miscible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Coumatetralyl: log Poe: 1,5 |

9.2 Autres données Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**RACUMIN FOAM AE0,4 6X500ML CAN BE**Version 1 / B
102000025363

7/10

Date de révision: 16.07.2014
Date d'impression: 16.07.2014**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | ATE (rat) > 2.000 mg/kg ETA – estimation de la toxicité aiguë Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation | ATE (rat) > 5,0 mg/l ETA – estimation de la toxicité aiguë Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par pénétration cutanée | ATE (rat) > 5.000 mg/kg ETA – estimation de la toxicité aiguë Méthode de calcul |
| Irritation de la peau | Pas d'irritation de la peau (lapin) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires. |
| Irritation des yeux | Irritant pour les yeux. (lapin) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires. |
| Sensibilisation | Non sensibilisant. (cochon d'Inde) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires. |

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Coumatetralyl : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : une inhibition de la coagulation sanguine pouvant provoquer l'apparition d'un syndrome hémorragique. Les effets toxiques de la substance Coumatetralyl sont provoqués par : les propriétés des antivitamines K.

Evaluation de la mutagénèse

Coumatetralyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Coumatetralyl : Cette substance n'est pas considérée comme cancérogène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Coumatetralyl : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Coumatetralyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

| | |
|---|--|
| Toxicité pour le poisson | CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 53 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique coumatetralyl. |
| Toxicité pour les invertébrés aquatiques | CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) > 14 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique coumatetralyl. |
| Toxicité des plantes aquatiques | CI50 (Desmodemus subspicatus) > 18 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 96 h |

**RACUMIN FOAM AE0,4 6X500ML CAN BE**Version 1 / B
102000025363

8/10

Date de révision: 16.07.2014
Date d'impression: 16.07.2014

La valeur fournie concerne la matière active technique coumatetralyl.

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité** Coumatetralyl:
pas rapidement biodégradable**Koc** Coumatetralyl: Koc: 453**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation** Coumatetralyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 3 - 11
Ne montre pas de bioaccumulation.**12.4 Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol** Coumatetralyl: Modérément mobile dans le sol**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB****Évaluation PBT et vPvB** Coumatetralyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).**12.6 Autres effets néfastes****Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.**Emballages contaminés** Avant élimination s'assurer que le récipient de l'aérosol est complètement vide.
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.**Code d'élimination des déchets** **160504** gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADN**14.1 Numéro ONU **1950**
14.2 Nom d'expédition des Nations unies **AEROSOLS**
14.3 Classe(s) relative(s) au transport **2.1**
14.4 Groupe d'emballage **NON APPLICABLE**
14.5 Marque dangereux pour l'environnement **NON**
Code danger **NON APPLICABLE**
Code tunnel **D**



RACUMIN FOAM AE0,4 6X500ML CAN BE

Version 1 / B
102000025363

9/10
Date de révision: 16.07.2014
Date d'impression: 16.07.2014

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

| | |
|---|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | 1950 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | AEROSOLS |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport | 2.1 |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON APPLICABLE |
| 14.5 Polluant marin | NON |

IATA

| | |
|--|---------------------|
| 14.1 Numéro ONU | 1950 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | AEROSOLS, FLAMMABLE |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport | 2.1 |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON APPLICABLE |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | NON |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Classe de toxicité (Belgique) Sans classement

Numéro d'agrément BE2014-0020

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

| | |
|-----------|--|
| R12 | Extrêmement inflammable. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R27/28 | Très toxique par contact avec la peau et par ingestion. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R48/24/25 | Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion. |



RACUMIN FOAM AE0,4 6X500ML CAN BE

Version 1 / B
102000025363

10/10

Date de révision: 16.07.2014
Date d'impression: 16.07.2014

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H330 Mortel par inhalation.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes () à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 453/2010.

Section 2 : Identification des dangers. Section 12. Informations écologiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.